Code de vie 2025-2026

École St-Antoine

1-Respect de soi	1.1 Je suis habillé (e) de façon appropriée selon la température et les exigences de l'école. Je m'abstiens de me maquiller de façon excessive. 1.2 En éducation physique, je porte un chandail à manches courtes ainsi qu'une culotte courte à mi-cuisse et des souliers de sport.	Pour : -Être confortable lorsque je joue ; -Prendre soin de moi. -Parce qu'il y a des tenues pour les sorties, pour faire du sport et des tenues pour l'école. J'évite les camisoles, chandail blouse (décolleté ou bedaine) culottes courtes, robe, jupe (moins de la mi-cuisse). Vêtements transparents, Chandail avec message péjoratif (Racisme, sexiste, violence, drogue, boisson)
	1.3 Je mange des aliments sains aux endroits appropriés et aux temps prévus.	Pour : -Prendre soin de ma santé -Me sentir bien. -Politique alimentaire CS
2-Respect des autres (personnel, adulte, pairs)	2.1 J'utilise des paroles adéquates en contexte scolaire. Je vouvoie et j'utilise le titre de monsieur ou madame auprès du personnel de l'école. 2.2 Je pose les gestes adéquats à l'école.	Pour : -Vivre dans un climat agréable; -Développer de bonnes relations avec les autres. Non : Aux sacres, paroles blessantes, grossières, surnoms, les menaces, les chantages, les moqueries, les répliques insolentes, les bousculades etc.) Il est défendu de tenir en général, incluant sur les sites sociaux (Facebook etc.) des propos constituants une atteinte à la réputation d'un élève ou d'un employé de la commission scolaire. Il est défendu de capter à l'école et d'utiliser de quelque manière que ce soit, incluant les sites sociaux électroniques (ex : Facebook, Instagram, etc.), la vidéo, l'image ou la voix d'un élève ou d'un employé de la commission scolaire
	2.2 J'applique les consignes données par TOUS les adultes à l'école.	Parce que les adultes sont là pour m'aider et me guider.
	2.3 Je suis calme dans les rangs et dans les déplacements.	Pour : -Un climat favorable dans l'école et favorable aux apprentissages.

3-Respect de l'environnement	3.1 Je prends soin de mon matériel et de celui qui m'est prêté, j'utilise l'informatique à des fins pédagogiques et je fais attention aux livres de bibliothèque. J'apporte uniquement les objets permis à l'école (cour, classe, bibliothèque, au gymnase, etc.). L'école n'est pas responsable de la perte, vol ou bris des objets personnel Le cellulaire n'est pas permis à l'école et dans le transport. Il est interdit d'avoir en sa possession un cellulaire, une paire d'écouteur sans fil ou un objet mobile personnel en tout temps à l'école	Pour : -Éviter le gaspillage; -Maintenir le matériel en bon état; -Avoir les outils nécessaires pour bien Travailler. Si je brise du matériel, une facture pour rembourser les frais de réparation sera remise aux parents. Non : Aux jouets et aux jeux électroniques incluant les cellulaires Ceux-ci seront placés à un endroit sécuritaire. **Le titulaire se réserve le droit de confisquer tout appareil électronique en tout temps**.
	3.2 Je garde les lieux propres et le mobilier en bon état.	Pour : -Préserver la qualité de l'environnement; -Vivre dans un milieu de travail et de jeu agréable et accueillant. Mes parents ou moi devrons remplacer, réparer ou payer le matériel endommagé ou disparu.
4-Sécurité	4.1 Je me comporte de façon sécuritaire et non-violente en tout temps.	Pour : -Éviter les accidents et les conflits; -Prendre soin de moi; -Avoir du plaisir à jouer avec les autres; -Apprendre à vivre en société. Non : Aux bousculades, aux coups, etc.
5-Réussite	5.1 Je fais le travail demandé par les enseignants(es).	Pour : -Mieux apprendre et me donner toutes les chances de réussir.
	5.2 J'ai le matériel scolaire requis	Pour : -Bien faire mon travail d'élève.
	5.3 Je respecte les heures d'arrivée à l'endroit prévu.	Pour : Être prêt à travailler en même temps que mon groupe.
	5.4 Je motive toutes les absences et tous les départs le plus rapidement. (Appel des parents-répondeur-billet)	Pour : Faciliter l'organisation de la journée.

Conséquences selon le geste et sa gravité

- Je suis retiré immédiatement de l'activité
- Avertissement verbal, arrêt d'agir ;
- Communication aux parents à chaque fois (**titulaire ou spécialiste, exceptionnellement intervenant en collaboration avec titulaire ou spécialiste)** (par un appel ou par le biais de l'agenda)
- Si la situation inacceptable se répète : Rencontre avec le titulaire, l'intervenant, les parents et ou la direction;
- Suspension interne (à l'école) ou externe (à la maison). Au retour rencontre avec titulaire ou spécialiste ou direction selon la situation.
- Toutes autres mesures disciplinaires.

Les comportements de type majeur sont interdits en tout temps (suspension interne (à l'école) ou externe (à la maison)

Batailles, voies de fait, intimidation, violence, taxage, menace, port d'arme, consommation ou vente de drogue, vol et vandalisme, refus d'obéir à la demande de l'adulte.

Tout élève qui adopte ces comportements s'expose aux conséquences déterminées après l'analyse de la situation (durée, fréquence, intensité gravité).

- ***Pour quitter l'école, je présente une autorisation écrite (ou verbale) de mes parents ou de mon tuteur le jour même.***
- ***Obligation de fréquentation scolaire à tous les jours prévus au calendrier scolaire. (du lundi au vendredi) Loi (LIP)***
- ***L'école ne pourra être tenue responsable en cas de bris, de perte, ou de vol d'objet personnels ou scolaires.***
- ***Politique alimentaire en vigueur.***

Manquements mineurs	Exemples	Interventions éducatives et conséquences possibles
Comportement de l'élève qui nuit au fonctionnement de la classe ou aux autres activités de l'école.	▪ Sacrer, cracher; ▪ Utiliser un langage ou des gestes blessants ou vulgaires; ▪ Rire des autres; ▪ Crier; ▪ Pousser, bousculer, se chamailler; ▪ Lancer des objets; ▪ Courir à l'intérieur de l'école; ▪ Flâner; ▪ Non-respect du code de vie; ▪ Autres.	✓ Geste de réparation; ✓ Pratique du comportement attendu; ✓ Excuse verbale ou écrite; ✓ Réflexion écrite sur les conséquences des gestes posés; ✓ Perte de privilège; ✓ Perte de récréation; ✓ Retenue; ✓ Retrait du groupe; ✓ Réparation de ce qui est brisé; ✓ Rencontre entre l'élève et le titulaire ou l'éducateur spécialisé; modifié pour intervenants ✓ Appel aux parents; ✓ Toutes autres mesures jugées pertinentes.
Manquements majeurs	**Exemples**	**Interventions éducatives et conséquences possibles**
Comportement de l'élève qui constitue une atteinte grave (aux lois) (ajout) , aux règles, aux normes sociales, au bien-être physique ou psychologique d'une personne ou d'un groupe et qui contrevient au bon fonctionnement de la vie scolaire. Ce type de manquement porte atteinte à la sécurité et à l'intégrité des personnes et nécessite une intervention immédiate de la direction, des services complémentaires et des parents.	▪ Violence verbale; ▪ Violence physique; ▪ Lancer un objet dans l'intention de briser ou blesser ; ▪ Défier l'autorité; ▪ Intimidation; ▪ Vol; ▪ Taxage; ▪ Vandalisme; ▪ Fumer; ▪ Consommer de l'alcool ou des drogues; ▪ Plagiat; ▪ Falsification signature ▪ Absences anormales et répétées; ▪ Autres.	✓ Toutes les mesures prévues pour un manquement mineur; ✓ Arrêt d'agit/retrait; ✓ Rencontre entre la direction, les parents et l'élève; ✓ Suspension; ✓ Plan d'action ou d'intervention; ✓ Signalement aux autorités (SQ, DPJ);